

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES INSTALLATIONS
CLASSÉES

Affaire suivie par :

DREAL Grand Est/UD68

Affaire suivie par

Réf: 0006703517_2026_01_16_KLEYLING_VIIC_échéances_Rétention

Colmar, le 28 janvier 2026

Monsieur le Directeur,

Le service des installations classées m'a rendu compte de l'inspection réalisée le 16 janvier 2026 sur votre site situé à Village-Neuf (68128) dans le cadre de l'examen des suites données à l'arrêté du 8 août 2025 portant mise en demeure à votre société. Au vu des constats de l'inspection, je considère que les prescriptions portées par l'arrêté précité sont respectées.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

SIGNÉ

Augustin CELLARD

Copie: sous-préfecture de Mulhouse

Monsieur le directeur
KLEYLING
RN 415
68600 ALGOLSHEIM